

## Compte-Rendu de Conseil Municipal Séance du 13 Avril 2021

L'an deux mil vingt, le treize du mois d'avril, à 17h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des fêtes d'Uzay-Le-Venon, sous la présidence de Monsieur Gilles DELFOLIE, Maire.

### Présents :

Gilles DELFOLIE, Maire.

Philippe COUSIN, Cécile REGRAIN, Adjoints

Delphine COURTOT, Pascale IGORRA, Christel LEBLANC, Elodie PHILIPPON, Conseillères.

Gilles CHANTRIER, Jean-Jacques LANDUYT, Pascal LECOURT, Geoffrey TOURNY, Conseillers.

\*\*\*\*\*

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente

### *BUDGET PRINCIPAL*

- Vote du taux des taxes locales DCM 2021009
- Approbation du compte de gestion 2020 DCM 2021010
- Vote du CA 2020 DCM 2021011
- Affectation des résultats DCM 2021012
- Vote des subventions DCM 2021013
- Budget Principal Fonctionnement 2021 DCM 2021014
- Budget Principal Investissement 2021 DCM 2021015

### *BUDGET Multi-commerces et logement*

- Approbation des comptes de gestion 2020 DCM 2021016

- Approbation des comptes de gestion 2020 DCM 2021016
- Vote du CA 2020 DCM 2021017
- Affectation des résultats DCM 2021018
- Vote du budget de fonctionnement 2021 DCM 2021019
- Vote du budget d'investissement 2021 DCM 2021020
- Avis sur le deuxième diffuseur autoroutier de l'agglomération de Bourges DCM 2021021
- Avis sur l'étude de faisabilité portant sur la création d'une sortie de l'autoroute A71 entre les communes de Bourges et Saint Amand Montrond : concessionnaire AP2R DCM 2021022
- Loyers du multi-commerces DCM 2021023
- Avis sur le deuxième diffuseur autoroutier de l'agglomération de Bourges DCM 2021024
- Annule et remplace la DCM 2021021
- 

\*\*\*\*\*

### Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Après lecture, le conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente.

\*\*\*\*\*

### Vote du taux des taxes locales DCM 2021009

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes locales notifié par les services fiscaux.

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021 par application d'un coefficient directeur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020 et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

Le Conseil municipal examine ces taxes.

Après avoir délibéré, les membres du conseil décident, à l'unanimité, de ne pas apporter de changement aux taux 2020 et d'appliquer les taux tels qu'ils sont présentés pour l'année 2021, à savoir :

<b>TAXES (en %)</b>	<i>Pour mémoire Taux 2020</i>	<b>Taux 2021</b>
<b>Foncier bâti</b>	<i>8.73</i>	<b>28.45</b>
<b>Foncier non bâti</b>	<i>29.00</i>	<b>29,00</b>
<b>CFE</b>	<i>24.25</i>	<b>24,25</b>

*BUDGET PRINCIPAL*

### **Approbation du compte de gestion 2020 DCM 2021010**

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

\*\*\*\*\*

### **Vote du CA 2020 DCM 2021011**

## Affectation des résultats DCM 2021012

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter la somme de 79 453.74€ à l'article 002 (recettes de fonctionnement) et 22 512.85 € à l'article 1068 (recettes d'investissement) au budget principal 2021.

\*\*\*\*\*

## Vote des subventions DCM 2021013

Les subventions 2021 ont été votées à l'unanimité comme suit :

	Montants 2021 (en €)
Délégation Départementale de l'Education nationale	15
Association des Anciens Combattants	50
Bibliobus	76
Ehpad Châteauneuf sur Cher	76
Comité des Fêtes	150
Voulez-vous jouer avec nous ?	150
Uzay Dynamique	150
Amicale des Cyclotouristes d'Uzay le Venon(ACUVE)	150
Coopérative Scolaire (Subvention Annuelle)	500
<b>total à l'article 6574</b>	<b>1317</b>

\*\*\*\*\*

## **Budget Principal Fonctionnement 2021 DCM 2021014**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la synthèse du budget principal de fonctionnement 2021, soumis au vote de l'assemblée de la façon suivante, et voté à l'unanimité :

### ➤ **BUDGET PRINCIPAL DE FONCTIONNEMENT 2021**

<b>DEPENSES</b>	<b>Voté</b>
011 - Charges à caractère général	101 850,00
012 - Charges de personnel	91 800,00
014 - Atténuation de produit	16 877,00
65 - Participations et subventions	51 388,00
66 - Charges financières	1 700,00
67- Charges exceptionnelles	0
68 - Dotations aux amortissements (042)	5 962,00
022- Dépenses imprévues	10 000.00
023 - Virement à la section d'investissement	92 383.00
<b>TOTAL</b>	<b>371 960.00</b>

<b>RECETTES</b>	<b>Voté</b>
002 - Excédent cumulé	79 453.74
70 - Produit du domaine	7 500.00
73 - Contributions directes	154 735.00.00
74 - Dotations et participations	88 030.14
75 - Loyers, baux, location de salle	28 000.00
77- Produits exceptionnels	105.12
013- Atténuations de charges (participation pour frais d'agence postale communale)	14 136.00
<b>TOTAL</b>	<b>371 960.00</b>

\*\*\*\*\*

## **Budget Principal Investissement 2021 DCM 2021015**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la synthèse du budget principal d'investissement 2021, soumis au vote de l'assemblée de la façon suivante et voté à l'unanimité :

➤ BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENTS 2021

<b>DEPENSES</b>		
<b>Chapitres</b>		<b>Voté</b>
001-Déficit reporté		1 744.58
16-remb. capital emprunt		6 662.35
Restes à réaliser 2020		20 768.27
041-opérations patrimoniales		
20-		
204-Subv équipement versés		
21 - (carrelage école-campanile)		15 204.80
23 - Immobilisations en cours( logements communaux)		137 620,00
<b>TOTAL</b>		<b>182 000.00</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>Chapitres</b>		<b>Voté</b>
10222 - FCTVA		642.15
1068 – Affectation du résultat 2020		22 512.85
16-Emprunt		60 000.00
041-opérations patrimoniales		
132 – Subventions diverses		500.00
28 – Dotations aux amortissements		5 962.00
021 – Virement de la section de fonctionnement		92 383.00
<b>TOTAL</b>		<b>182 000.00</b>

### **Approbation des comptes de gestion 2020 DCM 2021016**

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

\*\*\*\*\*

### **Vote du compte administratif 2020 DCM 2021017**

Mr Le Maire se retire.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Philippe COUSIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Gilles DELFOLIE, Maire de la commune d'Uzay le Venon, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2020, lequel est résumé ci-après,

Reconnait la sincérité des restes à réaliser,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que définis ci-après :

\*\*\*\*\*

### **Affectation des résultats DCM 2021018**

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter la somme de 57 211.09 € à l'article 002 (recettes de fonctionnement) et la somme de 67 166.72€ à l'article 001 (dépenses d'investissement) au budget multi-commerces et logement 2021.

\*\*\*\*\*

### **Vote du budget de fonctionnement 2021 DCM 2021019**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la synthèse du budget multi-commerces et logement section de fonctionnement 2021, soumis au vote de l'assemblée de la façon suivante, et voté à l'unanimité :

#### **➤ BUDGET MULTICOMMERCE ET LOGEMENT FONCTIONNEMENT 2021**

<b>DEPENSES</b>	<b>Voté</b>
011 – Charges à caractère général	2 651.00
62- Autres services extérieurs (frais bancaires)	0.00
65 - Participations et subventions	3 150.00
66- Charges financières (intérêts d'emprunts)	3 500.00



67- Charges exceptionnelles	0.00
68 - Dotations aux amortissements (042)	0,00
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	
042-dotations amortissements	66.00
022-Dépenses imprévues	
<b>TOTAL</b>	<b>9 367.00</b>

<b>RECETTES</b>	<b>Voté</b>
002 – Excédents cumulés	57 211.09
70 – Produit du domaine	0.00
73 – Contributions directes	0.00
74 – Dotations et participations	0.00
75 – Loyers, baux, location de salle	4 425.03
77-Produits exceptionnels	0,00
013-Atténuations de charges	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>61 636.12</b>

\*\*\*\*\*

### Vote du budget d'investissement 2021 DCM 2021020

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la synthèse du budget multi-commerces et logement section d'investissement 2021, soumis au vote de l'assemblée de la façon suivante, et voté à l'unanimité :

#### ➤ BUDGET MULTICOMMERCE ET LOGEMENT INVESTISSEMENT 2021

<b>DEPENSES</b>		
<b>Chapitres</b>		<b>Voté</b>
001-Déficit reporté		67 166.72
16-remb. capital emprunt		9 933.28
Restes à réaliser		5 000.00
23 – Immobilisations en cours		1 000.00
041- Opérations patrimoniales		
<b>TOTAL</b>		<b>83 100.00</b>



<b>RECETTES</b>		
<b>Chapitres</b>		<b>Voté</b>
01- Excédent reporté		
10222 - FCTVA		
1068 – Affectation du résultat		
132 – Subventions diverses		96 557.30
16 – Emprunts		
040-Amortissements		66.00
021 – Virement de la section de fonctionnement		
041- Opérations patrimoniales		
<b>TOTAL</b>		<b>96 623.30</b>

\*\*\*\*\*

## **Avis sur le deuxième diffuseur autoroutier de l'agglomération de Bourges DCM** **2021021**

Monsieur le maire expose :

Le Conseil départemental a récemment délibéré dans le cadre de la modernisation des sorties existantes sur l'autoroute A71.

Cette décision adopte le principe d'une remise en sécurité indispensable de la sortie actuelle couplée au projet d'une seconde sortie au Nord de Bourges pour laquelle une étude d'opportunité a récemment été présentée par le concessionnaire Vinci Autoroutes.

En effet, l'étude de faisabilité a permis de comparer trois scénarii :

- Aménagement de l'échangeur existant,
- Echangeur à Marmagne,
- Echangeur à Mehun-sur-Yèvre.

Suite à un échange entre Vinci Autoroutes et l'État, la solution d'aménagement de l'échangeur existant a fait l'objet d'une proposition d'un scénario complémentaire. C'est donc quatre scénarii qui ont été présentés aux élus du Département.

- Scénario 1 : création d'une bretelle de sortie supplémentaire côté ouest de l'échangeur actuel,
- Scénario 1 bis : scénario 1 plus une création d'une trémie souterraine pour les véhicules légers sous le giratoire actuel de l'autoroute (RN 142),
- Scénario 2 : Création d'un nouveau diffuseur au niveau de la RD 23, route de Sainte-Thorette, avec une déviation du hameau de Pierrelay,
- Scénario 3 : Création d'un nouveau diffuseur au sud de Mehun-sur-Yèvre avec barreau de liaison permettant de relier le diffuseur à la RD 2076.

Par délibération n° AD/254/2020, l'assemblée départementale, en séance du 7 décembre 2020, a décidé de **DEMANDER** à Vinci Autoroutes et à l'État

- La mise en œuvre rapide du scénario 1 pour sécuriser et améliorer le fonctionnement de l'échangeur actuel,
- La poursuite impérieuse des études en vue de la création d'un nouvel échangeur à partir des solutions évoquées dans l'étude de faisabilité, le scénario 3 étant celui qui apparaît avoir le plus de potentiel en terme d'aménagement du territoire et qui mériterait d'être étudié et conforté par un vote des différentes collectivités territoriales concernées par ces aménagements.

Par lettre en date du 8 mars 2021, le Président du Département propose aux collectivités et EPCI concernés par l'axe autoroutier A71 de se prononcer officiellement sur l'opportunité de ce choix.

Ceci exposé :

Vu la délibération n° AD/254/2020 du conseil départemental en date du 7 décembre 2020 relative à l'avis du Département sur le deuxième diffuseur de l'agglomération de Bourges,

Considérant la sollicitation du Département de se prononcer par un vote sur l'aménagement du territoire,

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de donner un avis favorable aux scénarii 1 et 3 du Conseil Départemental et notifie la présente délibération au Département.

\*\*\*\*\*

**Avis sur l'étude de faisabilité portant sur la création d'une sortie de l'autoroute A71 entre les communes de Bourges et Saint Amand Montrond : concessionnaire AP2R DCM 2021022**

Monsieur le maire expose :

Le Conseil départemental a récemment délibéré dans le cadre de la modernisation des sorties existantes sur l'autoroute A 71.

Cette décision évoque le principe d'une étude de faisabilité et d'opportunité d'une sortie complémentaire à mi-chemin entre Bourges et Saint-Amand-Montrond pour desservir le territoire aux alentours de Levet. Cette étude relève du concessionnaire AP2R.

En effet, lors du débat du Conseil départemental en session du 7 décembre 2020 relatif à l'étude de faisabilité et d'opportunité technique d'agrandissement de l'actuelle desserte de l'autoroute A71 aux portes de Bourges et d'aménagement du territoire en réponse aux extensions de zones industrielles dans ce secteur, il a été évoqué le souhait d'une étude similaire par le concessionnaire AP2R sur une sortie à mi-chemin entre Bourges et Saint-Amand-Montrond, à hauteur de Levet, afin de désenclaver le territoire.

De ce fait, par délibération n° AD/72/2021, l'assemblée départementale, en séance du 25 janvier 2021, a décidé de **DEMANDER** à l'État la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité portant sur la création d'une

sortie de l'autoroute A71 entre les communes précitées par le concessionnaire AP2R.

Par lettre en date du 8 mars 2021, le Président du Département propose aux collectivités et EPCI concernés par l'axe autoroutier A 71 de se prononcer officiellement sur l'opportunité de ce choix.

Ceci exposé :

Vu la délibération n° AD/72/2021 du conseil départemental en date du 25 janvier 2021 portant sur la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'une création de sortie d'autoroute A71 entre les communes de Bourges et Saint-Amand-Montrond par le concessionnaire AP2R,

Considérant la sollicitation du Département de se prononcer par un vote sur ce projet d'aménagement de territoire,

Le conseil municipal, à l'unanimité, **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à la décision susvisée du Conseil Départemental et notifie la présente délibération au Département du Cher.

\*\*\*\*\*

### **Loyers du multi-commerces DCM 2021023**

Suite au prolongement de la fermeture liée à la COVID 19 des bars et des restaurants (et en l'occurrence du bar et restaurant « l'Embuscade » à Uzay, Mr le Maire et le conseil s'entretiennent concernant les loyers à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

Après discussions, par 9 voix pour, une voix contre et une abstention, le conseil décide de reprendre le règlement des loyers du multi-commerces, à savoir 350€ ttc mensuel.

\*\*\*\*\*

### **Avis sur le deuxième diffuseur autoroutier de l'agglomération de Bourges DCM 2021024**

#### **Annule et remplace la DCM 2021021**

Monsieur le maire expose :

Le Conseil départemental a récemment délibéré dans le cadre de la modernisation des sorties existantes sur l'autoroute A71.

Cette décision adopte le principe d'une remise en sécurité indispensable de la sortie actuelle couplée au projet d'une seconde sortie au Nord de Bourges pour laquelle une étude d'opportunité a récemment été présentée par le concessionnaire Vinci Autoroutes.

En effet, l'étude de faisabilité a permis de comparer trois scénarii :

- Aménagement de l'échangeur existant,
- Echangeur à Marmagne,
- Echangeur à Mehun-sur-Yèvre.

Suite à un échange entre Vinci Autoroutes et l'État, la solution d'aménagement de l'échangeur existant a fait l'objet d'une proposition d'un scénario complémentaire. C'est donc quatre scénarii qui ont été présentés aux élus du Département.

- Scénario 1 : création d'une bretelle de sortie supplémentaire côté ouest de l'échangeur actuel,
- Scénario 1 bis : scénario 1 plus une création d'une trémie souterraine pour les véhicules légers sous le giratoire actuel de l'autoroute (RN 142),
- Scénario 2 : Création d'un nouveau diffuseur au niveau de la RD 23, route de Sainte-Thorette, avec une déviation du hameau de Pierrelay,

➤ Scénario 3 : Création d'un nouveau diffuseur au sud de Mehun-sur-Yèvre avec barreau de liaison permettant de relier le diffuseur à la RD 2076.

Par délibération n° AD/254/2020, l'assemblée départementale, en séance du 7 décembre 2020, a décidé de **DEMANDER** à Vinci Autoroutes et à l'État

- La mise en œuvre rapide du scénario 1 pour sécuriser et améliorer le fonctionnement de l'échangeur actuel,
- La poursuite impérieuse des études en vue de la création d'un nouvel échangeur à partir des solutions évoquées dans l'étude de faisabilité, le scénario 3 étant celui qui apparaît avoir le plus de potentiel en terme d'aménagement du territoire et qui mériterait d'être étudié et conforté par un vote des différentes collectivités territoriales concernées par ces aménagements.

Par lettre en date du 8 mars 2021, le Président du Département propose aux collectivités et EPCI concernés par l'axe autoroutier A71 de se prononcer officiellement sur l'opportunité de ce choix.

Ceci exposé :

Vu la délibération n° AD/254/2020 du conseil départemental en date du 7 décembre 2020 relative à l'avis du Département sur le deuxième diffuseur de l'agglomération de Bourges,

Considérant la sollicitation du Département de se prononcer par un vote sur l'aménagement du territoire,

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de donner un avis favorable aux scénarii 1 et 3 du Conseil Départemental et notifie la présente délibération au Département.

## Questions diverses

- Mr le Maire expose au conseil la demande de jeunes joueurs de football souhaitant reprendre le club de foot à Uzay.  
Après réflexions, le conseil refuse cette demande : en effet, le système d'assainissement est obsolète, les vestiaires sont également hors normes.
  
- Concernant la stérilisation de chats errants, 11 animaux ont été stérilisés, pour un montant de 593€06

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée